

Le contexte réglementaire:

La réalisation du Bilan d'Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) est obligatoire pour les personnes morales de droit privé employant plus de 500 personnes pour la France métropolitaine ou plus de 250 personnes pour les régions et départements d'outre-mer. Le décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011 a inscrit dans le code de l'environnement les dispositions réglementaires en définissant les modalités d'application (articles R229-45 à R229-56).

Les personnes morales de droit privé tenues d'établir un bilan des émissions de gaz à effet de serre sont celles qui ont leur siège en France ou y disposent d'un ou plusieurs établissements stables et qui remplissent la condition d'effectif rappelée plus haut, l'effectif étant calculé conformément aux règles prévues à l'article L. 1111-2 du code du travail, au 31 décembre de l'année précédant l'année de remise du bilan.

Le bilan d'émissions de GES est public et mis à jour tous les 3 ans. Le deuxième bilan doit être établi avant le 31 décembre 2015, et transmis par voie électronique au préfet de la région dans le ressort de laquelle la personne morale a son siège ou son principal établissement avant cette date. Il porte sur les activités de la personne morale assujettie sur le territoire français.

Les éléments méthodologiques ont été précisés par l'arrêté du 24 août 2011 relatif au système national d'inventaires d'émissions et de bilans dans l'atmosphère.

Réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre en 2030, et les diviser par quatre en 2050, par rapport à la référence de 1990, tels sont deux des objectifs de la politique énergétique nationale inscrits dans la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 - article 1^{er}-paragraphe III relatif à l'article L. 100-4 du code de l'énergie.

Référence : Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre conformément à l'article L. 229-25 du code de l'environnement - Version 3.d - Septembre 2015.

La démarche du CIC :

Le Crédit Industriel et Commercial participe au sein de groupes de travail sur la Responsabilité Sociale et Environnementale que coordonne et anime la Confédération Nationale du Crédit Mutuel. Cette démarche a permis d'engager une réflexion sur les émissions de gaz à effet de serre.

La démarche retenue en matière de bilan gaz à effet de serre, a conduit l'ensemble des entités du groupe à retenir une méthodologie et des objectifs communs.

De par son activité tertiaire, le Crédit Industriel et Commercial n'est pas une entreprise fortement polluante. Néanmoins, des axes de progrès ont été identifiés et des améliorations ont été objectivées en tenant compte de la nature de notre activité (réduction du papier, meilleure maîtrise des déplacements, éclairage, chauffage, mise en veille des ordinateurs...).

1. Description

1.1 Personne Morale

Raison sociale : Banque CIC Ouest (CIC Ouest)

Code NAF : 651C

Code SIREN : 855801072

Adresse : 2 avenue Jean-Claude Bonduelle 44000 Nantes

Nombre de salariés : 2.533

1.2 Activité

CIC Ouest, exerce une activité de banque et assurance de réseau sur le grand ouest et le centre de la France. CIC Ouest est une des 6 banques régionales du groupe CIC. Le groupe CIC est lui-même intégré au groupe CM-CIC (regroupement de 11 fédérations de Crédit-Mutuel et du CIC).

Les principales activités de CIC Ouest sont :

- L'épargne
- Le crédit
- L'assurance
- Les services
- La téléphonie

CIC Ouest couvre 22 départements répartis sur 4 régions administratives :

- Bretagne
- Pays de Loire
- Centre
- Poitou-Charentes

Le réseau de 356 points de vente est organisé autour de 5 directions régionales :

- Loire Atlantique-Vendée (Direction Régionale localisée à Nantes)
- Bretagne (Direction Régionale localisée à Rennes)
- Poitou-Charentes (Direction Régionale localisée à Poitiers)
- Maine-Anjou (Direction Régionale localisée au Mans)
- Val de France (Direction Régionale localisée à Blois)

CIC Ouest organise son activité autour de 3 marchés distincts avec des agences bancaires dédiées :

- Marché Grand Public – 317 points de vente Grand Public
- Marché Banque Privée – 12 agences Banque Privée
- Marché Entreprises – 27 agences Entreprises

Au 31/12/2014 le nombre de clients de CIC Ouest ressort à 754.370 :

- dont 620.629 Particuliers
- dont 99.013 Professionnels
- dont 21.809 Entreprises
- dont 12.919 Associations + Divers

CIC Ouest participe et soutient pleinement l'économie locale des territoires dans lesquels la banque est implantée. Pour en témoigner, il faut retenir que notre banque en 2014 a distribué 3,6 Mds € de prêts et gère 13,3 Mds € de dépôts bancaires.

En plus de son activité commerciale, CIC Ouest s'investit également dans des activités socialement responsables au travers d'une présence forte dans des fondations et partenariats :

- Fondation d'entreprise Thérapie Génique en Pays de Loire (créée en 1999) : elle permet de subventionner des chercheurs qui restent ainsi sur la Région. Les travaux portent sur des maladies génétiques rares et pour l'instant sans traitement touchant notamment la rétine.
- Fondation École AUDENCIA Nantes : développement du rayonnement de l'école, distribution de bourses aux étudiants, participation à des programmes de recherches, participation active à la chaire AUDENCIA sur le thème « Entreprenariat familial et société, entre pérennité et changement »

1.3 Périmètre organisationnel retenu

Règle de consolidation : La norme ISO 14064-1 qui explicite les méthodes possibles de consolidation permettant de déterminer le périmètre organisationnel propose : l'approche « part du capital », l'approche « contrôle » financier ou opérationnel.

Le CIC applique l'approche « contrôle opérationnel », méthode retenue pour l'ensemble des entités concernées membres du groupe Crédit Mutuel. Elle implique la prise en compte du personnel affecté en agence et du personnel du siège hors personnel situé dans les succursales étrangères.

Le bilan d'émission de gaz à effet de serre du CIC n'est pas consolidé.

La liste des codes SIRET au 31 décembre 2014 est jointe en annexe 1.

Paramètres retenus pour la réalisation du bilan:

| | 2014 | 2011 |
|--|---------|---------|
| Nombre de clients | 754.369 | 697.767 |
| Nombre de salariés (au sens de l'article L.1111-2 du code du travail) | 2.533 | 2.677 |
| Surfaces utilisées pour l'exploitation professionnelle (sites centraux, bâtiments techniques, agences) | 116.788 | 117.133 |
| Nombre de véhicules professionnels utilisés | 459 | 493 |
| Dont carburant essence | 81 | - |
| Dont carburant diesel | 378 | - |
| Autres (hybrides/GPL/électriques) | - | - |

La liste des bâtiments figure en annexe 2 : il s'agit des bâtiments centraux pour la partie occupée en totalité ou partiellement par le CIC et des agences du CIC hors parkings. Les GAB dans des agences ne sont pas différenciés de ces dernières. Seuls les GAB hors site sont individualisés comme un bâtiment.

1.4 Périmètre opérationnel retenu

Selon le décret n°2011-829 du 11 juillet 2011 le bilan doit distinguer :

- 1- Les émissions directes, produites par les sources, fixes et mobiles, nécessaires aux activités de la personne morale ;
- 2- Les émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaire aux activités de la personne morale.

Les émissions directes proviennent :

- des consommations de gaz et fioul dans les bâtiments,
- de la combustion de carburant par des véhicules professionnels,
- des fuites de gaz frigorigènes des installations de climatisation.

Les émissions indirectes associées à l'énergie sont issues :

- de la consommation d'électricité dans les bâtiments,
- des consommations de vapeur ou d'eau glacée distribuée par les réseaux urbains chauds et froids.

Les autres émissions indirectes sont liées à la consommation de papier.

3. Émissions directes

3.1 Émissions directes des sources fixes de combustion

Les émissions directes des sources fixes de combustion proviennent uniquement de combustibles de toute nature au sein de sources fixes contrôlées par la personne morale réalisant son bilan (brûleurs, chaudières, groupes électrogènes ou autres moteurs fixes, etc.).

3.1.1 Identification des principales sources

Pour le CIC Ouest, les deux sources fixes de combustion sont le gaz et le fioul.

3.1.2 Mode de calcul et récapitulatif des émissions directes des sources fixes de combustion

En 2011, la consommation a été estimée à partir:

- du montant des factures enregistrées dans la comptabilité relatives au gaz et fioul ;
- d'un sondage sur un échantillon de factures pour relever le montant facturé et la consommation facturée ;
- de la détermination d'un prix moyen du kWh facturé (1€ TTC= 17 kWh pour le gaz et 1€ TTC= 17,68 kWh pour le fioul). Ce prix a été comparé avec celui issu de tableaux de la base Pégase du Ministère de l'Écologie (pour le gaz : tarif B21 2011 du (prix du gaz naturel pour une entreprise) et pour le fioul : prix du fioul lourd pour une entreprise mois par mois pour l'année 2011).

La qualité de cette méthode réside dans l'exhaustivité des charges identifiées, et dans la précision de la détermination des prix moyens. De plus, pour le gaz, la précision dépend de la régularité des relevés réels de la part du fournisseur.

Pour le fioul, la précision dépend en outre de la capacité de stockage au regard de la consommation.

En 2014, la méthode a évolué et la consommation a été déterminée à partir :

- de l'exhaustivité des relevés collectés auprès des fournisseurs à chaque fois que cela a été possible ;
- de la saisie des consommations réelles indiquées sur les factures tout au long de l'année dans un outil dédié ;
- le cas échéant d'estimations sur base d'une consommation moyenne du groupe par type de bâtiment ;

La surface a été conservée comme périmètre afférent.

Les données obtenues ont été comparées aux résultats issus de la conversion du solde des comptes comptables concernés en kWh:

- Pour le gaz : à partir d'un coefficient moyen calculé sur la base des tarifs B2 mensuels 2014 du tableau de la base Pégase du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie indiquant le prix du gaz naturel pour une entreprise (1 € = 15,37 kWh).
- Pour le fioul : à partir d'un coefficient moyen calculé sur la base des tarifs mensuels 2014 du tableau de la base Pégase indiquant le prix du fioul lourd pour une entreprise (1 € TTC = 17,99 kWh).

Les quantités retenues sont les plus élevées entre les 2 méthodes.

| GAZ | kWh | Facteur d'émission | Tonnes de CO ² |
|-----------------|-----------|---------------------------|---------------------------|
| 2014 | 4.309.337 | 219 gCO ² /kWh | 944 |
| 2011 | 5.664.297 | 234 gCO ² /kWh | 1.325 |
| 2011 recalculé* | | | 1.237 |

| FIOUL | Litres | kWh | Facteur d'émission | Tonnes de CO ² |
|-----------------|--------|-----------|---------------------------|---------------------------|
| 2014 | 49.976 | | 3.250 gCO ² /l | 162 |
| 2011 | | 1.966.939 | 300 gCO ² /kWh | 590 |
| 2011 recalculé* | | | | 613 |

1 litre de fioul équivaut à 10,4 kWh PCS (source Acqualis au 31/12/2014).

* Recalcul sur la base de l'évolution des m² et du/des facteur(s) d'émission entre 2011 et 2014 (cf. paragraphe10).

Les marges d'incertitudes méthodologiques étaient élevées en 2011 et des erreurs d'imputation de consommations d'énergie ont été constatées.

Globalement, les émissions de CO² issues de la consommation de gaz et de fioul baissent de 40%, en raison d'une diminution de la consommation, des mesures de renforcement de l'efficacité énergétique des bâtiments, et de facteurs externes comme le climat.

3.2 Émissions directes des sources mobiles

Les émissions directes des sources mobiles proviennent uniquement de la combustion de carburants au sein de sources de combustion en mouvement contrôlées par la personne morale réalisant son bilan (véhicules terrestres, aériens, ferroviaires, marins ou fluviaux).

À ce jour, la majeure partie de l'énergie consommée par ces sources est constituée de carburants d'origine fossile, dont la combustion émet principalement, en termes de GES, du CO².

3.2.1 Identification des principales sources

Pour le CIC Ouest, les véhicules professionnels concernés sont

- 436 véhicules de service
- 23 véhicules de fonction

Les véhicules privés des salariés utilisés à des fins professionnelles ainsi que le domicile/ travail, les transports en commun (train, avion, bus, tram) et enfin les navettes courriers et les transports de fonds relevant des autres émissions ne sont pas intégrés dans ce bilan GES.

3.2.2 Mode de calcul et récapitulatif des émissions directes des sources mobiles

La flotte de véhicules est passée de 493 véhicules à fin 2011 à 459 véhicules à fin 2014.

La distance parcourue estimée est passée de 7.395.000 km en 2011 à 7.997.394 km en 2014.

- En 2011, le nombre de kilomètres parcourus avait été calculé sur une base de 15.000 km par véhicule et par année.
- En 2014, un relevé des kilomètres parcourus a été effectué au niveau de chaque véhicule.

Le coefficient de conversion retenu a été calculé à partir du taux d'émission théorique de chaque véhicule et non de la Base Carbone. En dehors de la marge d'incertitude méthodologique, une marge d'incertitude concernant le taux d'émission théorique de chaque véhicule a été estimée à 30%.

| Véhicules professionnels | | Km parcourus | Facteur d'émission | Tonnes de CO ² |
|--------------------------|------------------------|--------------|---------------------------|---------------------------|
| 2014 | Flotte totale | 7.997.394 | 113 g CO ² /km | 906 |
| | Dont véhicules essence | 839.486 | 133 g CO ² /km | 112 |
| | Dont véhicules diesel | 7.157.908 | 111 g CO ² /km | 795 |
| 2011 | Flotte totale | 7.395.000 | 130 g CO ² /km | 961 |
| 2011 recalculé* | Flotte totale | | | 793 |

* Recalcul sur la base de l'évolution des effectifs et du/des facteur(s) d'émission entre 2011 et 2014 (cf. paragraphe 10).

La baisse d'émission de CO² de -6% est due à la baisse du facteur d'émission alors que le kilométrage parcouru a augmenté de +8%.

La gestion de la flotte automobile est revue régulièrement avec des critères de plus en plus restrictifs (politique de remplacement de la flotte par de véhicules moins émetteurs de CO² et ajustement de la flotte automobile aux besoins).

3.3 Émissions directes des procédés hors énergie

Non concerné (décarbonation calcaire,...).

3.4 Émissions directes fugitives

3.4.1 Identification des principales sources

Ces émissions, pour le CIC, proviennent de fuites de gaz frigorigènes des installations de climatisation (recharges des systèmes de climatisation).

3.4.2 Mode de calcul et récapitulatif des émissions directes fugitives

En 2011, il n'existait pas d'outil de recensement des émissions directes fugitives sur l'ensemble du parc immobilier.

Pour 2014, le recensement s'appuie sur les kg de fluides saisis dans un outil de saisie des consommations d'énergie par les agences du réseau, et sur les quantités de fluide ajouté figurant sur les certificats d'étanchéité pour les immeubles centraux.

Le facteur d'émission pour les fuites frigorigènes est fonction du type de fluide (PRG à 100 ans de la Base Carbone).

| Émissions directes fugitives | Type de gaz | kg | Facteur d'émission | Tonnes de CO ² |
|------------------------------|-------------|-----|-----------------------------|---------------------------|
| 2014 | R404A | 3 | 4.550 kgCO ² /kg | 14 |
| | R407C | 119 | 1.920 kgCO ² /kg | 228 |
| | R410A | 56 | 2.250 kgCO ² /kg | 126 |
| | | | | |
| 2011 | NC | | NC | NC |

Les émissions directes fugitives de 2011 n'ont pas pu faire l'objet d'une estimation du fait de son caractère non récurrent.

3.5 Émissions directes liées à la biomasse

Non concerné.

4 Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée

4.1 Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité

4.1.1 Identification des principales sources

Une distinction est opérée entre les biens immobiliers et mobiliers consommateurs d'électricité.

Les bâtiments :

Le parc immobilier totalise une surface de 116.788 m² dont 356 points de vente (2011 : 117.133 m² dont 357 points de vente).

Les matériels équipant les agences et le siège :

- Globalement chaque salarié dispose d'un équipement informatique individuel et d'équipement collectifs (chauffage voire climatisation, photocopieur, scanner, imprimante, ...);
- Serveurs et autres matériels informatiques ;
- Guichet automatique de banque.

4.1.2 Mode de calcul et récapitulatif des émissions indirectes liées à la consommation d'électricité

En 2011, la consommation a été estimée à partir:

- du montant des factures enregistrées dans la comptabilité relatives à l'électricité ;
- d'un sondage sur un échantillon de factures pour relever le montant facturé et la consommation facturée ;
- de la détermination d'un prix moyen du kWh facturé (1€ TTC pour 8 kWh). Ce prix a été comparé avec celui issu de tableaux de la base Pégase du Ministère de l'Écologie

En 2014, la méthode a évolué et la consommation a été déterminée à partir :

- de l'exhaustivité des relevés collectés auprès des fournisseurs à chaque fois que cela a été possible ;
- de la saisie des consommations réelles indiquées sur les factures tout au long de l'année dans un outil dédié ;
- le cas échéant d'estimations sur base d'une consommation moyenne du groupe par type de bâtiment ;

Les données obtenues ont été comparées aux résultats issus :

- pour les agences de la conversion du solde des comptes comptables concernés à partir d'un coefficient moyen calculé sur la base des tarifs mensuels 2014 du tableau de la base Pégase indiquant le prix de l'électricité pour un professionnel.
- pour les bâtiments centraux, d'un échantillon de factures.

| Électricité | kWh | Facteur d'émission | Tonnes de CO ² |
|-----------------|------------|--------------------------|---------------------------|
| 2014 | 14.559.198 | 82 gCO ² /kWh | 1194 |
| 2011 | 15.028.636 | 78 gCO ² /kWh | 1172 |
| 2011 recalculé* | | | 1229 |

* Recalcul sur la base de l'évolution des m² et du/des facteur(s) d'émission entre 2011 et 2014 (cf. paragraphe 10).

L'augmentation de 2% (+22 tonnes) des émissions de gaz de CO² avant recalcul des émissions 2011 est liée à l'augmentation du facteur d'émission électricité - mix moyen - de la Base Carbone entre 2011 et 2014 car la consommation a baissé de 3%, pour une surface de parc immobilier stable à - 0,3%.

Des dispositions ont été mises en place pour réduire les consommations d'énergie : - détecteurs de présence pour l'éclairage, diminution de la puissance et du temps d'éclairage des façades (notamment nocturne depuis le 1^{er} juillet 2013), technologie LED, extinction et redémarrage automatique des postes informatiques du réseau. L'économie annuelle liée à cette dernière mesure est estimée à 17 tonnes de CO².

Chaque année, les équipements informatiques (postes informatiques, imprimantes, écrans, ...) évoluent avec notamment les projets de renouvellement d'environ 1/5 du parc. Ils sont remplacés par des matériels plus performants et moins consommateurs d'électricité. Le matériel référencé et validé par Euro Informations est depuis 2013 suivi et comparé sur les aspects consommations énergétiques.

4.2 Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid

4.2.1 Identification des principales sources

1 site du CIC Ouest utilise un réseau urbain de vapeur.

4.2.2 Mode de calcul et récapitulatif des émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid

Méthode de collecte en 2011 et en 2014 :

Tonnes d'eau retournées (compteur vapeur) ou MWh facturés par immeuble sur l'année.

Les facteurs de conversion retenus sont issus de l'arrêté du 27 octobre 2014 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants proposés à la vente en France métropolitaine pour 2014 et de la Base Carbone pour 2011. Ils sont différents pour chaque fournisseur. Le taux d'incertitude sur le facteur d'émission est estimé à 30% (source Base Carbone- DPE arrêté du 11 juillet 2013).

| Chaleur et froid | kWh | Facteur d'émission | Tonnes de CO ² |
|------------------|--------|--------------------|---------------------------|
| 2014 | 45.840 | 0,24 | 11 |
| 2011 | - | - | - |
| 2011 recalculé* | - | - | - |

* Recalcul sur la base de l'évolution des m² et du/des facteur(s) d'émission entre 2011 et 2014 (cf. paragraphe 10).

5 Autres émissions indirectes

En cohérence avec nos activités de service, nous faisons le choix d'évaluer principalement les autres émissions indirectes liées à nos consommations et sur lesquelles des actions peuvent être entreprises : le papier.

5.1 Produits et services achetés

Consommation de papier

5.1.1 Identification des principales sources

Il s'agit de la consommation de papier à usage interne et à destination de tiers (Impression documents de communication, relevés clients, etc.)

5.1.2 Mode de calcul et récapitulatif des autres émissions indirectes liées à la consommation de papier

En 2011, les tonnages de papier consommés étaient issus de compteurs des centres de métiers permettant d'isoler la part du CIC ou de données provenant des fournisseurs externes à l'exception du papier utilisé par Euro Information Production qui a fourni des informations par centre de production informatique et type de production. Pour certaines productions, l'information n'était disponible qu'au niveau groupe CM-CIC et pour les autres au niveau total banques du groupe CIC. 2 clés ont donc été appliquées pour déterminer le tonnage au niveau du groupe CIC, puis au niveau du CIC.

Depuis, des compteurs ont été mis en place par Euro Information Production pour les consommations qui avaient fait l'objet de clé en 2011. Par ailleurs la centrale d'achat de papier du groupe a élargi la gamme de papier consommé en interne. De ce fait, les émissions de CO² de l'année 2011 ne peuvent servir de référence. Les émissions de CO² de 2011 ont été corrigées sur la base des tonnes de papier consommées de 2012 proratisées par rapport à l'effectif¹ à fin 2011 pour la consommation de papier interne et par rapport au nombre de clients à fin 2011 pour la consommation externe.

L'évolution (-20% par rapport à 2011 recalculé à périmètre constant) reflète ainsi les efforts effectués pour réduire la consommation de papier :

- En interne : généralisation des impressions par défaut en recto-verso, déploiement de la gestion électronique de documents (GED), équipement de certains postes en double écran pour travailler directement sur le document numérisé en interne ;

¹ Les données sur les effectifs et les clients figurent en page 3 dans le paragraphe 3.1 Périmètre organisationnel retenu.

- Au niveau des services proposés aux clients : développement de la banque à distance, promotion des relevés de compte électroniques et autres documents dématérialisés, messagerie sécurisée, recours à la signature électronique.

| Consommation de papier | Tonnes de papier | Facteur d'émission (t CO ² / t papier) | Tonnes de CO ² |
|------------------------|------------------|--|---------------------------|
| 2014 | 457 | 0,919 | 420 |
| dont en interne | 130 | | 120 |
| dont en externe | 327 | | 301 |
| 2011 | 370 | 0,858 | 317 |
| dont en interne | 36 | | 31 |
| dont en externe | 334 | | 287 |
| 2011 corrigé | 554 | 0,858 | 475 |
| dont en interne | 206 | | 177 |
| dont en externe | 348 | | 299 |
| 2011 recalculé* | | | 525 |
| dont en interne | | | 179 |
| dont en externe | | | 346 |

* Recalcul sur la base de l'évolution des effectifs ou du nombre de clients et du/des facteur(s) d'émission entre 2011 et 2014 (cf. paragraphes 10 et 5.1.2).

5.2 Autres émissions indirectes liées aux déplacements professionnels

Ces émissions concernent uniquement les déplacements professionnels effectués par notre personnel avec leur véhicule personnel (hors transports en commun).

| | Nombre de kilomètres parcourus | Facteur d'émission (g CO ² /km) | Tonnes de CO ² |
|---------------|-----------------------------------|---|---------------------------|
| 2014 | 2.245.746 | 251 | 564 |
| 2011 | 2.479.620 | 210 | 521 |
| 2011 corrigé* | | | 589 |

* Recalcul sur la base de l'évolution des effectifs et du/des facteur(s) d'émission entre 2011 et 2014 (cf. paragraphe 10).

La hausse brute d'émission de CO² de +8% est due à la hausse du facteur d'émission alors que le kilométrage a baissé de 9%.

6 Émissions évitées

Compte-tenu des difficultés méthodologiques et des fortes approximations, nous faisons le choix de ne pas les évaluer.

7 Éléments d'appréciation sur les incertitudes

Le tableau de synthèse ci-dessous reprend les incertitudes estimées pour chacune des lignes.

| | Tonne de CO ² 2014 | Incertitude FE Base Carbone 2014 | Incertitude méthodologique 2014 | Tonne de CO ² 2011 | Incertitude 2011 |
|--|----------------------------------|--|---------------------------------------|----------------------------------|------------------|
| Émission directe gaz | 944 | 5% | 30% | 1325 | 50% |
| Émission directe fioul | 162 | 5% | 30% | 590 | 50% |
| Émission directe véhicules | 906 | Se référer au paragraphe 3.2.2 | 10% | 961 | 34% |
| Émission directe climatisation | 368 | 30% | 20% | ND | ND |
| Émission indirecte électricité | 1194 | 10% | 15% | 1172 | 50% |
| Émission indirecte vapeur, chaleur, froid | 11 | Se référer au paragraphe 4.2.2 | 5% | - | - |
| Autre émission indirecte papier | 420 | - | 20% | 475 | 50% |
| Autres émissions indirecte Déplacements professionnels | 564 | 20% | 30% | 521 | 10% |

8 Motivation pour l'exclusion de sources de GES

Concernant les sources de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 (émissions directes et émissions indirectes associées à l'énergie), le CIC a fait diligence pour ne pas exclure de sources de GES, et lorsque les informations n'étaient pas suffisantes, a procédé à des estimations (les méthodes d'estimations sont alors précisées dans les rubriques concernées).

9 Facteurs d'émission utilisés, si différents de Base Carbone

Les facteurs d'émission sont extraits de la Base Carbone de l'ADEME à l'exception de ceux concernant :

- les émissions directes des sources mobiles. Le facteur d'émissions retenu est le taux d'émissions théorique de chaque véhicule
- les émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid. Les facteurs d'émissions retenus sont issus du décret du 27 octobre 2014 qui remplace celui du 11 juillet 2013 dont les données sont présentes dans la Base Carbone

10 Deuxième bilan - Explication de tout recalcul de l'année de référence

Le recalcul des émissions de l'année de référence 2011 est basé sur l'évolution entre 2011 et 2014 des paramètres indiqués ci-dessous et des facteurs d'émission par type d'émission de GES.

| Postes d'émissions | paramètres retenus |
|--|--------------------|
| Émissions directes des sources fixes de combustion - Gaz | M ² |
| Émissions directes des sources fixes de combustion - Fioul | M ² |
| Émissions directes des sources mobiles à moteur thermique - flotte automobile moteurs gasoil / essence | Effectifs |
| Émissions directes fugitives - gaz frigorigènes | M ² |
| Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité | M ² |
| Émissions directes liées à la consommation de vapeur, chaleur, froid | M ² |
| Achats de produits ou services - papier à usage interne | Effectifs |
| Achats de produits ou services - papier à usage externe | Nb clients |
| Déplacements Professionnels | Effectifs |

La formule utilisée par poste d'émission est la suivante :

$$t \text{ CO}_2\text{2011 émisées recalculées} = t \text{ CO}_2\text{2011 émisées} \times \frac{\text{paramètre 2014}}{\text{paramètre 2011}} \times \frac{\text{facteur d'émission 2014}}{\text{facteur d'émission 2011}}$$

Les résultats de ces recalculs figurent dans les paragraphes 3 à 5 et dans le tableau récapitulatif paragraphe 11.

11 Le plan d'action

Rappel des objectifs 2011-2014 : l'objectif global de réduction des émissions de gaz à effet de serre était de l'ordre de 3% pour les 3 ans. Il reposait notamment sur :

- L'information des salariés pour développer les éco gestes. (Guide de bonnes pratiques sur : l'utilisation de l'éclairage, la régulation de la température du chauffage et de la climatisation...);
- L'intégration de la problématique énergétique dans la conception de nos nouvelles agences dans le respect des normes en vigueur et lors de la rénovation des agences plus anciennes ;
- L'utilisation des systèmes d'éclairage moins consommateurs en énergie et le remplacement progressif des ampoules classiques par des ampoules basse consommation ;

Concernant la consommation de papier, l'objectif de réduction était de 10% de papier en moins compte tenu des actions mises en place : promotion de l'envoi de relevés de comptes électroniques et autres documents auprès de nos clients ; promotion du site internet et développement des services disponibles sur ce site ; promotion des échanges par messagerie électronique avec nos clients ; développement de l'usage de la dématérialisation des documents (GED) en interne ; utilisation d'imprimantes recto verso.

Concernant la flotte automobile, une attention devait être portée lors du renouvellement de la flotte automobile pour équiper le parc automobile de véhicules moins polluants.

L'ensemble des objectifs ont été atteints (cf. tableau ci-après).

| Postes d'émissions | 2014 | 2011 | Variation 2014/2011 quantités collectées en % | 2014 | 2011 | Variation 2014/2011 tCO ² en % | 2011 | Variation 2014/2011 tCO ² recalculé en % | Répartition % 2014 |
|--|----------------------|------------|---|------------------|-------|---|-------------------------------|---|-----------------------|
| | quantités collectées | | | tCO ² | | | tCO ² recalculé | | |
| Émissions directes des sources fixes de combustion - gaz et fioul | 4.829.087 | 7.631.236 | -37% | 1.106 | 1.916 | -42% | 1.850 | -39% | 24% |
| Émissions directes des sources mobiles à moteur thermique - flotte automobile moteurs gasoil / essence | 7.997.394 | 7.395.000 | +8% | 906 | 961 | -6% | 793 | +14% | 20% |
| Émissions directes fugitives - gaz frigorigènes | 179 | ND | ND | 368 | ND | ND | ND | ND | 8% |
| Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité | 14.559.198 | 15.028.636 | -3% | 1.194 | 1.172 | +2% | 1.229 | -3% | 26% |
| Émissions directes liées à la consommation de vapeur, chaleur, froid | 45.840 | ND | ND | 11 | ND | ND | ND | ND | 0,2% |
| Achats de produits ou services - papier à usage interne | 130 | 206* | -38% | 120 | 177 | -32% | 179 | -34% | 3% |
| Achats de produits ou services - papier à usage externe | 327 | 348* | -6% | 301 | 299 | +1% | 346 | -15% | 7% |
| Déplacements professionnels | 2.245.746 | 2.479.620 | -9% | 564 | 521 | +8% | 589 | -5% | 12% |
| TOTAL | | | | 4570 | 5046 | -9% | 4986 | -8% | 100% |

* valeur 2011 corrigée

Plan d'action 2015-2017 :

L'objectif de réduction pour les 3 années à venir est de l'ordre de 5% compte tenu des actions déjà entreprises les années passées. Il s'appuie sur les mesures suivantes :

- Poursuite de l'optimisation des consommations d'énergie dans les bâtiments basée notamment sur les recommandations issues des audits énergétiques réalisés en 2015, la mise en place de l'extinction et du redémarrage des postes informatiques du siège (après ceux des agences) ;
- Poursuite de la dématérialisation des documents et déploiement de la signature électronique dans les agences pour la signature des contrats par la clientèle ;
- La poursuite de l'optimisation des déplacements avec une charte véhicule privilégiant les véhicules avec bonus écologique et un taux d'émission de CO² le plus bas.

12 Adresse du site internet

Le document est accessible à l'adresse suivante :

<https://www.cic.fr/cio-bro/fr/banques/le-cic/institutionnel/publications/responsabilite-societale-de-l-entreprise.html>

Contact presse :

Frédéric Monot Tél. : 01 44 01 11 97

frederic.monot@cic.fr